

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 28 AVRIL, à 09 h 12, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte (arrivée à 09 h 27, après l'appel nominal)/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 34 au Rapport n° 12/2-10)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine/ LOCATE Raziah/ SALIMINA Patricia
--

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PONIN-BALLOM Gino	pour toute la durée de la séance	par PELTIER Hélyette
JAVEL François		par PESTEL René Louis
ALBANY Christian	jusqu'au départ de son mandataire, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par FOURNEL Dominique
TROTET Maryse	jusqu'au départ de son mandataire, à 11 h 04, au Rapport n° 12/2-12	par VICTORIA René-Paul
ORPHÉ Monique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ANDAMAYE Marie-Annick
FOURNEL Dominique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ALLIÉ Carmen
LAURET Edmond	à son départ, à 11 h 07, pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU	par MAILLOT Gérald
LOCATE Raziah	à son départ, à 11 h 38, au Rapport n° 12/2-24	par SALIMINA Patricia
DINDAR Ibrahim	à son départ, à 11 h 40, au Rapport n° 12/2-25	par HOARAU Emmanuel

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
 PLU Plan local d'urbanisme

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- DINDAR Ibrahim	au titre du GLAIVE	Rapport n° 12/2-04
- PELTIER Hélyette		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/2-10
- ARMAND Alain		
- EUPHRASIE Didier		
- LOWINSKY Jacques		
(2) FOURNEL Dominique		
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	Rapport n° 12/2-17
- MAILLOT Gérald		
- ASSABY Maximilien		
- DINDAR Ibrahim		
- NAILLET Philippe		
- LOWINSKY Jacques		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		

GLAIVE Groupe de lutte antivectorielle d'insertion et de valorisation de l'environnement

SODIAC Société dionysienne d'aménagement et de construction

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

(1) (2) élus partis au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(1) ORPHÉ Monique - BAREIGTS Éricka - MAILLOT Gérald - HOAREAU Jean-François	au titre de la Régie MDP au titre de la CINOR au titre de la CINOR au titre du SILELEC Réunion	Rapport n° 12/2-28
(3) PONIN-BALLOM Gino - VICTORIA RETOURNAT Danielle - LOUISE Rose - ASSABY Maximilien	au titre de la Régie MDP au titre de la Régie MDP au titre de la Régie MDP au titre de la CINOR et de la Régie MDP	
(4) DINDAR Ibrahim - CASSIM-CADJEE Mohammad - NAILLET Philippe - LOWINSKY Jacques - FRANÇOISE Gérard - VARONDIN Frédéric	au titre de la CINOR au titre de la Régie MDP au titre de la CINOR au titre de la CINOR au titre de la CINOR au titre de la CINOR	
(5) TOQUET Stéphanie	au titre de l'AVICCA	
(1) ORPHÉ Monique - MAILLOT Gérald	au titre de la SIDR	Rapport n° 12/2-34
(3) PONIN-BALLOM Gino		
(1) ORPHÉ Monique (3) PONIN-BALLOM Gino - VICTORIA RETOURNAT Danielle - LOUISE Rose - ASSABY Maximilien - CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-37
(1) ORPHÉ Monique (3) PONIN-BALLOM Gino - VICTORIA RETOURNAT Danielle - LOUISE Rose - ASSABY Maximilien - CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-38
- KICHENIN Virgile - HOARAU Emmanuel - FRANÇOISE Gérard	au titre du CAUE -en qualité de Conseiller Général- -en qualité de Conseiller Général-	Rapport n° 12/2-40
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CCIR	Rapport n° 12/2-47

MDP	Marchés et droits de place
CINOR	Communauté intercommunale du nord de la Réunion
AVICCA	Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel
SIDR	Société immobilière du département de la Réunion
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCIR	Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

- (1) élue partie au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)
(3) élu absent à la séance
(4) élu parti au Rapport n° 12/2-25
(5) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
ADAME Brigitte NAILLET Philippe	ARRIVÉES à 09 h 27 à 10 h 34	après l'appel nominal au Rapport n° 12/2-10
ANNETTE Gilbert	DÉPLACEMENT de 10 h 58 à 11 h 12	du Rapport n° 12/2-11 au Rapport n° 12/2-13
ORPHÉ Monique FOURNEL Dominique	DÉPARTS à 10 h 52 à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ANDAMAYE Marie-Annick) au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ALLIÉ Carmen)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

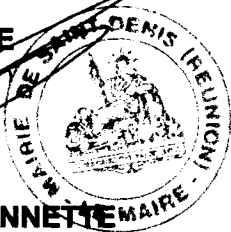
Élus	Horaires	Remarques
VICTORIA René-Paul	DÉPARTS (suite) à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
CHÉFIARE Claudine	à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
LAURET Edmond	à 11 h 07	pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU
LOCATE Raziah	à 11 h 38	au Rapport n° 12/2-24 <i>(procurator à MAILLOT Gérald)</i>
DINDAR Ibrahim	à 11 h 40	au Rapport n° 12/2-25 <i>(procurator à SALIMINA Patricia)</i> <i>(procurator à HOARAU Emmanuel)</i>

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
PLU Plan local d'urbanisme

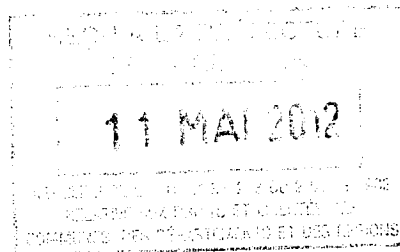
Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

- 7 MAI 2012

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE MAIRE



**OBJET IMPLANTATION D'UN RESEAU D'EAU FROIDE
SUR LES COMMUNES DE SAINT-DENIS ET DE SAINTE-MARIE**

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE LEVEES
BATHYMETRIQUES ET D'ETUDES GEOTECHNIQUES EN MER**

CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES

Par Délibération du 25 septembre 2010, vous m'avez autorisé à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de l'Europe, pour le financement d'études de bathymétrie et de courantologie, nécessaires à l'implantation d'un SWAC sur les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

Ces études ont été réalisées pour un montant de 57.125,00 €, cofinancés par l'ADEME et le FEDER :


Or des études complémentaires de levées bathymétriques et géotechniques en mer ont été réalisées par la Commune, dans le cadre d'un marché complémentaire d'un montant de 65.810,00 € HT (71 403,85 € TTC)

Sur la base du coût réel, l'Europe (FEDER) et l'ADEME ont donné leur accord pour l'octroi de subventions, à hauteur respectivement de 42 % et 28 % du montant des études.

Pour répondre à la demande des financeurs, il convient d'approuver ce nouveau plan de financement de la réalisation de levées bathymétriques et d'études géotechniques en mer qui s'établit comme suit :

Financier	Coût total (HT)	Taux
FEDER	27 640,20 €	42 %
ADEME	18 426,80 €	28 %
Commune	17 943,00 €	30 %
Total	65 810,00 €	100 %

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

GILBERT ANNETTE

**OBJET IMPLANTATION D'UN RESEAU D'EAU FROIDE
SUR LES COMMUNES DE SAINT-DENIS ET SAINTE-MARIE**

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE LEVEES
BATHYMETRIQUES ET D'ETUDES GEOTECHNIQUES EN MER**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 10/5-23 25 septembre 2010 ;

Sur le Rapport N° 12/2-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le plan de financement de la réalisation de levées bathymétriques et d'études géotechniques en mer, en vue de l'implantation d'un réseau d'eau froide sur les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie :

Financier	Coût total (HT)	Taux
FEDER	27 640,20 €	42 %
ADEME	18 426,80 €	28 %
Commune	17 943,00 €	30 %
Total	65 810,00 €	100 %

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à l'octroi des subventions.

ARTICLE 3 Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, et les articles 1326 et 1327.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 7 MAI 2012

LE MAIRE

LE MAIRE Gilbert ANNETTE